

# La Ville refuse le projet urbanistique rue des Bruyères: l'abattage des arbres pointé du doigt

3 Jan 2023



Le Collège communal a refusé la demande de permis pour le projet urbanistique qui prévoyait la construction de 2 immeubles de 44 appartements, de 2 espaces dédiés aux professions libérales avec un parking en sous-sol de 61 places, situé rue des Bruyères, sur une parcelle boisée de 7.500 m<sup>2</sup>, a-t-il communiqué vendredi.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 octobre 2022 au 4 novembre 2022 inclus et 1.347 réclamations ont été introduites dont 7 hors délai.

La Ville avance plusieurs arguments pour motiver son refus: la forte minéralisation du site par la configuration du projet (allée d'accès, placette) ; le manque d'intégration du projet par son implantation et ses options architecturales (sur un socle), sa déconnexion avec le bâti environnant ; le non-respect de la directive qualité (caractère traversant et mixité de logements) et le faible ensoleillement de certaines terrasses encastrées dans le relief ; le fait d'accueillir des professions libérales engendre des contraintes importantes (flux de visiteurs, gestion des parkings) ; l'impact du projet sur les eaux de ruissellement, notamment eu égard au positionnement des noues et l'absence d'infiltration des eaux de pluie ; le déboisement significatif de la parcelle qui ne saurait être compensé par les aménagements de reboisement projetés.

"L'abattage de 70% des arbres d'une parcelle, qui plus est, reprise en zone de développement au PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de la Ville est inacceptable", commentent ainsi les autorités. "Le terrain choisi contient un nombre d'arbres d'essences indigènes, un important gros bois sur pied, de nombreux très gros arbres vivants, 600 m<sup>2</sup> de lisière et de gros terriers (renards ou blaireaux). Tous ces éléments renforcent cette décision collégiale. Dans le contexte actuel d'urgence climatique, il est primordial de conserver la nature en général et les arbres en particulier pour lutter contre les îlots de chaleur urbains".

Pour rappel, la demande de permis relative au projet développé sur la prairie de la rue des Bruyères (projet dit Besix, situé en face, et déposé après celui-ci) est toujours en cours d'analyse.